

**Patinoire Municipale de Planoise - Concession du bar-restaurant
pour la période du 1^{er} juillet 1995 au 30 juin 1997 -
Adoption du cahier des charges**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est proposé de concéder l'exploitation du bar-restaurant de la Patinoire Municipale, pour la période du 1^{er} juillet 1995 au 30 juin 1997.

Les principales conditions peuvent être résumées ainsi :

. la concession est consentie moyennant le paiement d'une redevance annuelle, laquelle comprend :

* une partie fixe : mise à prix : 50 000 F par saison

* une partie variable : mise à prix : 1 % du chiffre d'affaires hors taxes

. le concessionnaire doit faire l'objet d'une inscription au Registre du Commerce. Il prend à sa charge les consommations d'eau, d'électricité et de chauffage

. le concessionnaire enfin doit fournir en fin de chaque période annuelle d'exploitation un bilan comptable certifié par un expert comptable agréé.

Sur proposition de la Municipalité, le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le cahier des charges élaboré à cet effet,
- autoriser M. le Maire à choisir le concessionnaire et à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.